Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 001-210100780-20260402-DE_026_2026-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX

Délibération n°26-2026

Nombres de conseillers :	**19**	L'an deux mille vingt-six,
En exercice :	**19**	Le 2 avril,
Présents :	**16**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué
Votants :	**19**	est réuni sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2026

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Brigitte FLEURY - Jean-Pierre SZWED – Patricia ALTHERR – Fabien BELOTTI – Françoise SUDAN – Yoann FURNON - Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA – Francesca DONELLI – Emmanuelle BELOTTI - Rosalie ALTHERR – Clément DOGLIANI – Christian JOLIE - Sandrine BAERISWYL - Damien LAURENCOT

Excusés ayant donné procuration : Martial MEDA a donné procuration à Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA – Anthony SERRA a donné procuration à Aline HOFER FAVRE – Corentin RINALDI a donné procuration à Jean-Pierre SZWED

Secrétaires de séance : Patricia ALTHERR et Michel PETER

Objet : Désignation des représentants de la commune de Challex à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7**,
Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale,
Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale,
Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI pour la gestion des assemblées, des actes, de la comptabilité, de l'état civil et du cimetière et met à disposition de ses adhérents les plateformes multi-services numériques pour :

- La télétransmission des actes au contrôle de légalité,
- les échanges dématérialisés entre les collectivités et les établissements publics,
- la mise en œuvre de la signature électronique et du parapheur électronique.

Madame le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le Conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, décide à **l'unanimité** des membres présents et représentés :
- de **nommer** les personnes ci-dessous en qualité de représentants, après s'être portées candidates.

Titulaire	Suppléant
Michel PETER	Fabien BELOTTI

- de préciser que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
- d'autoriser Madame le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Pour extrait conforme,
Fait à Challex, le 2 avril 2026
Le Maire,
Aline HOFER FAVRE

MAIRIE DE CHALLEX * DEPARTEMENT DE L'AIN *

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération à compter de sa transmission en sous-préfecture,
Affichée le :